



Approvisionnement plus sécuritaire

L'approvisionnement plus sécuritaire (*safer supply*), également connu sous le nom de pharmacothérapie de remplacement, est une approche visant à remplacer les substances psychoactives (SPA) qui sont achetées sur le marché illicite par des substances pharmaceutiques dont le contenu est connu et stable. Cette pratique émergente au Canada est appliquée dans une optique de santé publique pour réduire les méfaits liés à la consommation de substances psychoactives, prévenir les surdoses, parfois mortelles, et n'a pas comme objectif premier de traiter un trouble lié à l'utilisation de substances.

En plus de ses objectifs de prévention, l'approvisionnement plus sécuritaire présente également le potentiel de rattacher les personnes qui souhaitent toujours consommer ou qui éprouvent des difficultés à arrêter de consommer des substances illicites à une équipe de soins partenaire¹ permettant ainsi de développer des objectifs thérapeutiques adaptés à leur situation.

La prescription d'approvisionnement plus sécuritaire peut s'appliquer à la plupart des SPA. Dans le cas des opioïdes, la prescription peut être combinée avec d'autres traitements, notamment un traitement par agonistes opioïdes (TAO). Habituellement, l'équipe de pharmacie remet les comprimés prescrits à la personne en vue d'une utilisation ultérieure et non supervisée. À cet effet, la décision de prescrire de l'approvisionnement plus sécuritaire repose sur le jugement clinique des différents membres de l'équipe de soins partenaire où les bienfaits (sortie du marché illicite contaminé, diminution des surdoses, discussion ouverte sur la consommation de substances, etc.), les risques (diversion, détérioration de l'état de la personne, etc.) et la sécurité de la personne et celle d'autrui sont pris en considération.

Le rôle du pharmacien

Puisque l'accès à l'approvisionnement plus sécuritaire implique une prescription à récupérer quotidiennement en pharmacie communautaire, le pharmacien a un rôle central dans cette nouvelle pratique. Ce dernier se situe en première ligne de l'équipe de soins partenaire et cette position lui offre l'opportunité de créer un lien fort et positif avec la personne qui bénéficie de ce type de prescription. Pour ce faire, l'ensemble de l'équipe en pharmacie devrait s'assurer d'offrir un accueil chaleureux et sans jugement quant au mode de vie des personnes qui bénéficient d'approvisionnement plus sécuritaire. De plus, le pharmacien a également un rôle important à jouer en termes de réduction des méfaits, notamment en offrant à chacune des visites du matériel essentiel de réduction des méfaits, tel que du matériel de consommation (trousse MIP) et des trousse de naloxone.

Comment soutenir une personne qui bénéficie de l'approvisionnement plus sécuritaire ?

La communication entre le pharmacien et le prescripteur est la clé d'un partenariat efficace au bénéfice des personnes recevant une prescription d'approvisionnement plus sécuritaire. Ainsi, le pharmacien devrait être informé des objectifs visés par la prescription d'approvisionnement plus sécuritaire ainsi que des changements apportés à celle-ci, le cas échéant. En raison de sa proximité

¹ Cette appellation désigne l'équipe interdisciplinaire qui soutient de près la personne en suivi, c'est-à-dire un médecin, une infirmière, un intervenant psychosocial, un pair aidant et un pharmacien communautaire (Goyer et al., 2020, p. 17).



avec la personne, celui-ci est à même d'observer les changements dans son état et devrait ainsi s'assurer de communiquer les informations qu'il juge pertinentes au prescripteur et au reste de l'équipe de soins partenaire de façon à ce que des ajustements puissent être apportés, au besoin, dans le plan de suivi.

Dans le même ordre d'idées, la communication entre le pharmacien et la personne bénéficiant d'une prescription d'approvisionnement plus sécuritaire est tout aussi importante. En raison de son rôle de première ligne, le pharmacien peut également s'assurer de transmettre de l'information à la personne quant au plan de traitement et aux adaptations qui pourraient y être apportées.

Quelques questions fréquentes

Comment s'assurer que la personne utilise correctement le médicament prescrit dans le cadre d'un approvisionnement plus sécuritaire (*safer supply*) ?

R : L'approvisionnement plus sécuritaire s'inscrit dans une logique de réduction des méfaits et de gestion des risques et vise à assurer la sécurité des personnes dans un contexte de contamination importante du marché illicite qui augmente considérablement les risques de surdoses, parfois mortelles, pour les personnes qui consomment des drogues.

Ainsi, l'équipe de soins partenaire offrant de l'approvisionnement plus sécuritaire est consciente que la majorité des personnes consommeront fort probablement les comprimés prescrits par injection. À cet effet, les risques associés à l'injection auront été préalablement présentés et discutés avec la personne en suivi et les membres de l'équipe de soins partenaire. Dans le cas d'une prescription d'approvisionnement plus sécuritaire d'opioïdes, le prescripteur pourrait vouloir prescrire la formulation originale de Dilaudid^{MC}, qui présenterait un profil d'utilisation par injection avec moins de complications que les formulations génériques.

Ultimement, afin d'assurer la sécurité des personnes bénéficiant d'approvisionnement plus sécuritaire, le pharmacien devrait également s'assurer de remettre du matériel essentiel de réduction des méfaits, notamment du matériel de consommation et une trousse de naloxone, lors de la remise de la prescription.

Certains pharmaciens pourraient se sentir comme des fournisseurs de drogues (*pusher*). Comment comprendre cette pratique de santé publique?

R : Dans l'accompagnement d'une personne ayant un trouble lié à l'utilisation de substances, le rôle du pharmacien va bien au-delà du simple service de la prescription. Le pharmacien fait partie intégrante de l'équipe de soins partenaire de la personne, et en ce sens, il a un rôle actif à jouer dans le suivi des objectifs de la personne ainsi que de la sécurité de cette dernière. Le pharmacien est souvent le membre de l'équipe de soins partenaire le plus régulièrement en lien avec la personne en suivi. Cette proximité quotidienne peut permettre une relation personnalisée et bienveillante.



Bien que la prescription d'approvisionnement plus sécuritaire puisse sembler contre-intuitive chez certains professionnels de la santé et des services sociaux, cette pratique novatrice répond à des objectifs de santé publique et de réduction des méfaits dans le contexte où le marché illicite des drogues est hautement contaminé mettant ainsi en danger la santé et la sécurité des citoyens qui en font usage.

Ce ne sont pas toutes les personnes qui consomment des SPA qui ont la capacité ou le souhait d'arrêter leur consommation. L'approvisionnement plus sécuritaire devrait ainsi être considéré comme un traitement permettant la mise en relation de personnes avec une équipe de soins partenaire. En d'autres mots, c'est la construction d'un lien et d'un filet de sécurité qui s'établit dans l'objectif d'entamer une première étape dans un processus thérapeutique à long terme. En accompagnant les personnes dans l'atteinte de leurs objectifs et en répondant à leurs besoins par un accueil respectueux et en reconnaissant leur réalité, les membres de l'équipe de soins partenaire auront ainsi un impact positif. Ce type d'accompagnement peut être le déclencheur de changements menant à une amélioration de la situation biopsychosociale de ces personnes.

Comment assurer la sécurité de la personne lors de la prescription de hautes doses d'opioïdes dans le contexte d'approvisionnement plus sécuritaire (*safer supply*) ?

R : En raison d'un historique de consommation importante, mais surtout en raison d'un marché des drogues illicites hautement contaminé, notamment par le fentanyl et ses analogues, les personnes qui se voient prescrire de l'approvisionnement plus sécuritaire ont des tolérances très élevées aux opioïdes. Ce faisant, afin d'assurer la sécurité des personnes et de limiter le risque que celles-ci consomment des substances acquises sur le marché illicite, il est nécessaire de prescrire des quantités parfois importantes de comprimés en approvisionnement plus sécuritaire. À cet effet, il n'est pas rare que des personnes se voient prescrire quotidiennement 10 comprimés ou plus de Dilaudid^{MC} en formulation de 8 mg combinés à une prescription de TAO. À titre d'exemple, dans certaines provinces canadiennes, notamment la Colombie-Britannique et l'Ontario², il est commun de prescrire jusqu'à 24 comprimés de Dilaudid^{MC} en formulation 8 mg quotidiennement à des personnes suivant un TAO.

Rappelons ici que la clé pour assurer la sécurité des personnes dans ce contexte demeure la communication entre la personne, le pharmacien et le reste de l'équipe de soins partenaire. Étant donné sa proximité avec la personne en suivi, le pharmacien peut non seulement régulièrement s'enquérir de l'état de santé de la personne et communiquer ses craintes et ses propositions d'ajustements au plan de traitement au reste de l'équipe de soins mais il peut aussi l'informer des améliorations de la situation de la personne. De plus, afin d'assurer la sécurité de la personne, le pharmacien devrait s'assurer de proposer à chaque visite le matériel essentiel de réduction des méfaits, tel que du matériel de consommation et des trousse de naloxone à la personne et à son entourage.

² Voir à cet effet :

<http://dependanceitinérance.ca/wp-content/uploads/2021/03/PDF-experts-canadiens-web.pdf>
<https://www.youtube.com/watch?v=IRcDvdLt2c4>



Quoi faire en cas de doses manquées dans le cadre d'une prescription d'approvisionnement plus sécuritaire ?

R : Dans le cas où une personne bénéficiant d'une prescription d'approvisionnement plus sécuritaire omettrait de se présenter en pharmacie pour récupérer une prescription, il est important de contacter l'équipe de soins partenaire afin de convenir de la conduite à suivre car les solutions peuvent varier en fonction des personnes et du plan de traitement. En parallèle, il est également avisé d'établir une discussion avec la personne en suivi afin de s'assurer de son bien-être et comprendre les raisons de ses absences. Cette communication avec la personne permettra également de convenir des ajustements au plan de traitement, le cas échéant. La clé demeure la communication entre les différents membres de l'équipe de soins partenaire et la personne suivie.

Ultimement, il est pertinent de se rappeler que l'objectif de l'approvisionnement plus sécuritaire est d'assurer la sécurité de la personne en lui évitant d'avoir recours au marché illicite et que dans ce contexte, retenir ou diminuer la dose prescrite peut ne pas toujours représenter la meilleure solution.

L'Équipe de soutien clinique et organisationnel en dépendance et itinérance (ESCODI) offre un service pour répondre aux questions d'ordre clinique et organisationnel en lien avec les services en dépendance et en itinérance pour l'ensemble des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Elle est disponible pour vous soutenir dans cette nouvelle pratique.

Un ensemble d'outils en lien avec l'approvisionnement plus sécuritaire ont été développés par l'ESCODI en collaboration avec différents experts québécois et sont rendus disponibles par ce lien : <http://bit.ly/pharmacoaps>

Pour nous joindre :

soutien.dependance.itinerance.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Soutien téléphonique et texto du lundi au vendredi de 9h à 17h : 514 863-7234

dependanceitinerance.ca